

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01618

Numéro SIREN : 800 609 760

Nom ou dénomination : A ROSA BRANCA

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2019 sous le numéro de dépôt 7775

IMPOT SUR LES SOCIETES				2065
A IDENTIFICATION		A ROSA BRANCA		
Case cochée, si vous avez changé d'activité		☐		
Si PME innovantes		☐		
Si option pour le régime de taxation au tonnage		☐ (art. 209-0 B)		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258				
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258				
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer son numéro de désignation				
Forme Juridique		Désignation		
Numéro		Type	Nom de la voie	Complément de distribution
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité	Pays
Adresse du siège social si différente de l'adresse du principal établissement				
Numéro		Type	Nom de la voie	Complément de distribution
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité	Pays
Ancienne adresse en cas de changement				
Numéro		Type	Nom de la voie	Complément de distribution
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité	Pays
REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° SIRET de la société mère				
SIRET		F.Jur.	Désignation	Complément de désignation
Numéro		Type	Nom de la voie	Complément de distribution
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité	Pays
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION				
1	Résultat fiscal	Bénéfice à 33 1/3 %	Bénéfice à 15 ou 28 %	Déficit
				7 055
2	Plus-values	à LT à 15 %	Concession brevet 15 %	à LT à 19 %
		Autres à 19 %	à LT à 0 %	Exonérées
3	Abattements, exon. pour entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
	Ent. Nou., 44 sexies		Ent. Innovantes	Z.F.U.
	Pôle de compétitivité		Ent.Nouv., 44 septies	ZFA, 44 quaterdec.
	Z.R.D., 44 terdecies		Stés Invest. Immob.	Autres dispositifs
	Bénéfice, déficit exonéré		Plus values taux 15% exonérées	
4	Option pour le crédit d'impôt outre-mer		Secteur productif	Secteur log.social
D IMPUTATIONS				
1	Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt			
2	Au titre des revenus de source étrangère encaissés ou reçus d'un état étranger ou territoire			
E CONTRIBUTION ANNUELLE REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%				
(informations saisies dans le Module Echange de Données)				
Coordonnées du Comptable :		0143302527	(S=Salarié ; I=Indépendant)	
SARL		Audit Fiscalite Comptabilite		
41		Rue Paul Bert	93600	Aulnay sous bois FR
Coordonnées du Conseil :		(S=Salarié ; I=Indépendant)		
Coordonnées du CGA :		N° Agrément		
Visa :		CGA	Viséur conventionné :	

IMPOT SUR LES SOCIETES

2065 Bis

COMPLEMENT A LA DECLARATION N° 2065

Désignation :A ROSA BRANCA

Clôture au :31/12/2016

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS, PARTS SOCIALES ET DES REVENUS ASSIMILES			
1. Montant brut des distributions (intérêts, dividendes, revenus), payables aux associés, actionnaires, ...	- par la société elle-même	a	
	- par un établissement chargé du service des titres	b	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages (bénéficiair. non désignés)		c	
3. Montant des prêts, avances, acomptes, consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Sous Total (a à d)			
4. Montant des autres distributions		e	
Veillez saisir ces informations dans la rubrique Complément EDI - TDFC " 2065bis - Autres distributions "			
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (2° du 3 de l'article 158 du CGI)		i	
6. Montant revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % (2° du 3 de l'art. 158 du CGI)		j	
Montant des revenus répartis			TOTAL

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
Veillez saisir ces informations dans la rubrique Complément EDI - TDFC " 2065bis - Rémunérations nettes "

H DIVERS	Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Titre	Nom - prénom / Désignation		Complément de désignation	
Numéro	Type	Nom de la voie		Complément de distribution
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité	Pays
Adresses des autres établissements				
Veillez saisir ces informations dans la rubrique Complément EDI - TDFC " 2065bis - Autres établissements "				

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires figurant sur la DADS1 ou modèle 2460	28 247
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et courtages	
	Moins-values à long terme restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
VVLTLT imposées à 15 %	Moins-values à long terme imputée sur les PVLT de l'exercice	
	Moins-values à long terme réalisée au cours de l'exercice	
	Moins-values à long terme restant à reporter	

Désignation : A ROSA BRANCA

Clôture au : 31/12/2016

G. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES										
M, Mme, Mlle		Nom-prénom		SARL	Sommes versées aux associés, gérants ou non, désignés en colonne 1					
Qualité				Nbre de parts	Année du versement	à titre de traitement, emolument, indemnité	Frais de représentation, mission et déplacement		Frais professionnels autres que ceux visés dans les col. 5 et 6	
Num.	Type	Nom de la voie								
Complément										
Lieu dit / Hameau			Pays							
Code postal		Localité					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M		CHRISTIAN JOSEPH								
138		Boulevard du General Leclerc								
		FR								
92110				500	2016					
M		JUSTO DE SOUSA ANTONIO AUGUSTO								
18		Rue du centre								
		FR								
93700		DRANCY		5000	2016					
MME		NATALIA DA CRUZ								
18		Rue du centre								
		FR								
93700		DRANCY		4500	2016	28 247				

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069-RCI
Désignation : A ROSA BRANCA		Clôture au : 31/12/2016
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		☐ (case à cocher)
Identification de la société membre pour laquelle le formulaire est déposé		
SIREN	F. juridiq.	Désignation Complément de désignation
Identification de la société tête de groupe		
SIREN	F. juridiq.	Désignation Complément de désignation
PME au sens communautaire (case à cocher)		☒
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS SANS DEPOT"		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	AU	28 247
CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (complément)	BG	
Dont CI relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	AV	
Dont montant préfinancé	AM	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	BH	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	AN	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et charges sur indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	BJ	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes	AP	
II - CREDIT D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT"		
CI en faveur de la recherche, dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	BK	
III - CAS PARTICULIER		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - CAS PARTICULIER CI ANNEE N"		
Cf. détail dans l'extension "2069RCI - CAS PARTICULIER CI ANTERIEUR N"		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur "AUT - Autres crédits d'impôts")		

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI2079-CICE
FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif de ce crédit d'impôt.

Désignation :A ROSA BRANCAClôture au :31/12/2016
Adresse :176 Avenue des Gresillons 92600 ASNIERES SUR SEINEet :80060976000015

Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement

N°B/T/QLieu-dit / Hameau

Nom de la voieCP

Complément de distributionLocalité

Pays

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐ (case à cocher)

Identification de la société membre ou tête de groupe pour laquelle le formulaire est déposé

SIRENF. juridiq.Lieu-dit / Hameau

DésignationCP

Complément de distributionLocalité

Pays

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		Année civile
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
1 - Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		28 247
2 - Montant du crédit d'impôt	Taux (%) : 6 (ligne 1 x 6 %)	1 694
3a - Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés est mutualisé entre employeurs affiliés aux caisses de compensation (L.3141-30)		
3b - Montant de la majoration, art.L.3141-30 du code du travail	((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	
4 - Montant du crédit d'impôt majoré	(ligne 2 + ligne 3b)	1 694
B - Sur les rémunérations versées dans les départements d'outre-mer (DOM)		
5 - Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt - DOM		
6 - Montant du crédit d'impôt	Taux (%) : 9 (ligne 5 x 9 %)	
7a - Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés (DOM) des professions pour lesquelles le paiement des congés est mutualisé entre employeurs affiliés aux caisses de compensation (L.3141-30)		
7b - Montant de la majoration, art.L.3141-30 du code du travail (DOM)	((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	
8 - Montant du crédit d'impôt (DOM)	(ligne 6 + ligne 7b)	
9 - Quote-part de CI, participation dans stés de personnes ou groupemts	(report du montant ligne 12)	
10 - MONTANT TOTAL DU CREDIT D'IMPOT	(lignes 2 ou 4 + 6 ou lignes 8 + 9)	1 694
11 - Dont crédit d'impôt sur rémunérations versées dans les DOM		
II - ENTREPRISES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES		
Cf. extension "2079CICE - PARTICIPATIONS PAR ENTREPRISES"	Créance en germe cédée	Quote-part du CI
12 - TOTAL		
III - REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS		
Cf extension "2079CICE - REPARTITION PAR ASSOCIES"		Quote-part du CI
TOTAL		
IV - UTILISATION DE LA CREANCE		
IV-1 - Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (entreprises à l'IS et à l'IR)		
Cas général		
13 - Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés)	(report ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	1 694
14 - Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement		
15 - Montant du crédit d'impôt disponible	(lignes 13-14 si positif, sinon zéro)	1 694
16 - Montant du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation dans des sociétés de personnes...)	(lignes 12 + 15)	1 694
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
17 - Montant total du crédit d'impôt du groupe (total de tous les 2079-CICE des sociétés du groupe)		
18 - Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement		
19 - Montant du crédit d'impôt disponible	(lignes 17-18 si positif, sinon zéro)	
20 - Montant du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation dans des sociétés de personnes...)	(total ligne 12 de tous les 2079-CICE + ligne 19)	
IV-2 - Entreprises à l'Impôt sur les Sociétés		
21 - Montant imputé sur l'IS (dans la limite du montant de l'impôt dû et du CI déterminé ligne 16 ou ligne 20)		
22 - Montant restant à imputer sur l'impôt dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution est à demander à partir du formulaire 2573 (entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes,...)		1 695
IV-3 - Entreprises à l'IR (reporter le montant de la ligne 16 sur la déclaration de revenus n° 2042 C)		

Les montants des lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration 2069-RCI.

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES1330-CVAE
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Désignation :A ROSA BRANCASiret : 80060976000015
Exercice ouvert le : 01/01/2016Clôture au : 31/12/2016
Entreprises mono établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité
de plus de trois mois dans plusieurs communes (CHANTIERS, MISSIONS,...)A1

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur ajoutée soumise à la CVAE	A2	41 091
Chiffre d'affaires de référence	A3	128 209
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	
SIREN de la société tête de groupe	A0	
Date de cessation de l'entreprise	AH	

II - REPARTITION DES SALARIES				
A - Liste des établissements de l'entreprise				
NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation A6	Code INSEE A7	Nombre de salariés A8/A9
Veuillez saisir le détail dans l'annexe "1330 - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE"				

B - Liste des chantiers et des lieux d'exercice des salariés employés plus de 3 mois hors de l'entreprise				
	Numéro du département B1	Commune de localisation B2	Code INSEE B3	Nombre de salariés B4/B5
Veuillez saisir le détail dans l'annexe "1330 - LISTE DES CHANTIERS ET LIEUX D'EXERCICE"				

Déclarant :Date : 12/05/2017Nom du signataire : M JUSTO DE SOUSA
Lieu : ASNIERES SUR SEINEQualité du signataire : PRESIDENT

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'entreprise										A ROSA BRANCA										Néant ☐		*																																																									
Adresse de l'entreprise										176 Avenue des Gresillons 92600 ASNIERES SUR SEINE																																																																					
Numéro SIRET*										8 0 0 6 0 9 7 6 0 0 0 0 1 5																																																																					
Durée de l'exercice en nombre de mois*										12										Durée de l'exercice précédent*		12																																																									
																				Exercice N clos le 31122016										Exercice N-1 clos le 31122015																																																	
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3										Net 4																																							
ACTIF IMMOBILISÉ										Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*										010										012																																																	
																				014										10 000										016										10 000										10 000																			
										Immobilisations corporelles*										028										3 517										030										1 325										2 192										549									
										Immobilisations financières* (1)										040										9 200										042																				9 200										9 200									
										Total I (5)										044										22 717										048										1 325										21 392										19 749									
ACTIF CIRCULAI										STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*										050										052																																																	
																				060										4 195										062										4 195										4 007																			
										Marchandises *										064																				066																																							
										Avances et acomptes versés sur commandes										068										12 784										070																				12 784																			
										Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)										072										1 916										074																				1 916										1 036									
Valeurs mobilières de placement										080																				082																																																	
Disponibilités										084										340										086																				340										18 316																			
Charges constatées d'avance *										092																				094																																																	
Total II										096										19 236										098																				19 236										23 359																			
Total général (I + II)										110										41 953										112										1 325										40 628										43 108																			
PASSIF																				Exercice N NET										1										Exercice N-1 NET										2																													
ROPRES										Capital social ou individuel*										120										10 000										10 000																																							
										Écarts de réévaluation										124																																																											
										Réserve légale										126																																																											
										Réserves réglementées*										130																																																											
										Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)										131)										132																																																	
CAPITAL										Report à nouveau										134										(37 002)										(26 914)																																							
										Résultat de l'exercice										136										(5 360)										(10 088)																																							
										Provisions réglementées										140																																																											
										Total I										142										(32 361)										(27 002)																																							
										Provisions pour risques et charges										Total II										154																																																	
DETTES (4)										Emprunts et dettes assimilées										156										10																																																	
										Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																											
										Fournisseurs et comptes rattachés*										166										9 206										812																																							
										Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)										169)										50 016										172										63 773										69 297																			
										Produits constatés d'avance										174																																																											
Total III										176										72 990										70 110																																																	
Total général (I + II + III)										180										40 628										43 108																																																	
REVOIS										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193										(4) Dont dettes à plus d'un an										195																																							
										(2) Dont créances à plus d'un an										197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*										182										2 667																													
										(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs										199										Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*										184																																							

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A ROSA BRANCA

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE					Exercice N clos le 31122016 1	Exercice N-1 clos le 31122015 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	43 290	210	128 209	87 151		
	Production vendue	biens	215		214				
		services*	217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222				
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230		54		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	128 209	87 206		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	41 158			
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(189)	(4 007)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	(118)	37 205		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	43 923	39 067		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	5 295	5 014		
	Rémunérations du personnel*				250	26 552	13 419		
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 796	6 303		
	Dotations aux amortissements*				254	1 024	283		
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2 344	10		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	132 785	97 294		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(4 576)	(10 088)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	784			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(5 360)	(10 088)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2					312		314 5 360		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option				Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350 1 695	
		Créance due au report en arrière du déficit				346			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		354 7 055		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356				
	Déficits antérieurs reportables : *37.002...dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372 7 055		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A ROSA BRANCA										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410	10 000	412		414		416	10 000										
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450	850	452		454		456	850										
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472	2 667	474		476	2 667										
		Immobilisations financières		480	9 200	482		484		486	9 200										
		TOTAL		490	20 050	492	2 667	494		496	22 717										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	301	542	283	544		546	584										
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562	741	564		566	741										
		TOTAL		570	301	572	1 024	574		576	1 325										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values											
		①		②		③		④		Court terme *		Long terme									
										⑤		19 % ⑥		15 % ou 16 % ⑦		0 % ⑧					
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589												
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595											
		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)										591									
		TOTAL										596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A ROSA BRANCA						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780				
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
ficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	37 002	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits reportables		984	37 002	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860	7 055	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129	
Total des déficits restant à reporter		870	44 057	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800	☐
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	19 262
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	8 033
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : A ROSA BRANCA															Néant ☐		*					
Exercice ouvert le : 01.01.2016 et clos le : 31.12.2016															Durée en nombre de mois		12					
I Production de l'entreprise																						
Ventes de marchandises															108		128 209					
Production vendue – Biens															109							
Production vendue – Services															141							
Production stockée															111							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143							
Subventions d'exploitation reçues															113							
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															115							
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119							
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153							
TOTAL 1															144		128 209					
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																						
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121		41 158					
Variation de stocks (marchandises)															122		(189)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123		(118)					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145							
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125		10 010					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146		33 912					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128							
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															148		2 344					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															150							
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135							
TOTAL 2															152		87 118					
III Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		137		41 092			
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																						
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)															117		41 092					
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022		128 209					
Période de référence															024		/		/			
Date de cessation															186		/		/			
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																						
Effectifs moyens du personnel															376		1, 00					
Dont apprentis															657		0, 00					
Dont handicapés															651		0, 00					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861							

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

- 6 -

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2033-F

Désignation :

A ROSA BRANCA

Clôture au : 31/12/2016

Adresse (voie) :

176 Avenue des Gresillons

SIRET : 80060976000015

Code postal :

92600

Ville : ASNIERES SUR SEINE

Associés, actionnaires pers. morales	Nbre de pers.		Nbre total de parts ou d'actions	
Associés, actionnaires pers. Physiques	Nbre de pers.	3	Nbre total de parts ou d'actions	10000

I - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe

" 2033F - Capital détenu par des personnes morales ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

II - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe

" 2033F - Capital détenu par des personnes physiques ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2033-F

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Désignation : A ROSA BRANCA

Clôture au : 31/12/2016

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES									
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
		M		JUSTO DE SOUSA ANTONIO AUGUSTO					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
						5000		50,00	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
		01/01/1975	99		CHAVES		PT		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
18		Rue du centre France				Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							
93700		DRANCY							
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
		MLLE		DA CRUZ NATALIA					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
						4500		45,00	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
		10/06/1967	99		LEVUCAO		PT		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
18		Rue du centre France				Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							
93700		DRANCY							
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
						Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							
Désignation :		M,Mme,Mlle		Nom / Prénom					
				Nom marital		Nbre parts		% de détention	
Naissance :		Date	Département		Commune		Pays		
Numéro	B/T/Q	Libellé de la voie		Complément de distribution		Lieu dit / Hameau			
						Code Pays (si différent de FR)			
Code postal		Commune							

A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS

WISEES PAR L'ARTICLE 227 - 10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

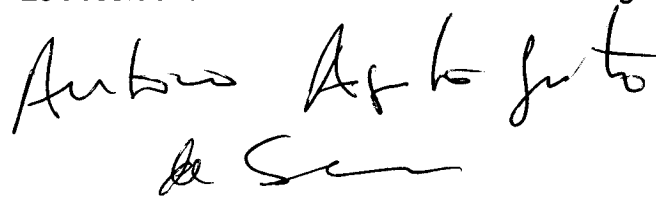
En application des dispositions de l'article 227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et le Président :

Monsieur JUSTO de SOUSA Antonio augusto, actionnaire et Président de la société :

- Rémunération brute versée au cours de l'exercice : NEANT
- Remboursements de frais : NEANT

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RESOLUTION VOTEE

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 5 359.97 €, comme suit :

Report à nouveau antérieur	(37 001.52 €)
Bénéfice de l'exercice	(5 359.97 €)

Montant du report à nouveau, après affectation	(42 361.49 €)

Il est rappelé que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'assemblée prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au titre de l'exercice précédent.

Pour copie certifié conforme

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 d'une durée de douze mois, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 128 209.17 € contre 87 205.92 € au cours de l'exercice précédent soit en augmentation de 47.02 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 132 785. 45 €, contre 97 293.78 €, au cours du précédent exercice soit une hausse de 36.48 %.

La société ne présente pas un risque financier, mais le poste banque est au passif du bilan.

En matière d'environnement la société ne génère aucun déchet nuisible. Les services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information sont appliquées afin de mettre en place et pour faire face aux accidents de pollution ou de causer un préjudice sérieux à la société dans un litige.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants ont été les suivants, comparés à ceux de l'exercice 2015 :

	<u>en 2016</u>	<u>en 2015</u>
- Achats de Marchandises	41 158 €	37 205 €
- Autres charges externes	43 923 €	39 067 €
- Salaires et traitements	26 552 €	13 419 €
- Charges sociales	12 796 €	6 303 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat de l'exercice se solde par une perte d'exploitation 5 359.97 € contre un résultat déficitaire de 10 087.86 € à la clôture du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.



EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice, qui soit susceptible de remettre en cause les comptes qui vous sont présentés.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre Président.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

Les actionnaires de la Société A ROSA BRANCA prennent acte de la décision de Monsieur JUSTO de SOUSA Antonio augusto de ne percevoir aucune rémunération au titre de sa fonction de Président mais à une prime annuelle sur résultat, celle - ci sera à définir. Le Président sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et acceptent en tant que de besoin cette décision.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et le soumettre à votre approbation.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat déficitaire de 5 359.97 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en report à nouveau et en réserve légale.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au cours du dernier exercice.

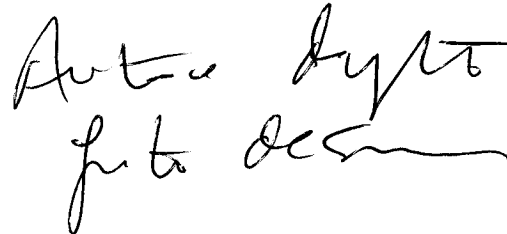
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil sept, et le trente Juin à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, le cas échéant, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Total des actions présentes ou représentées : 10 000 actions en pleine propriété sur les 10000 actions composant le capital social.

M. Antonio Augusto JUSTO DE SOUSSA préside la séance en qualité de Président actionnaire.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des 10 000 actions composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence, à laquelle, le cas échéant, est annexée les pouvoirs des associés Représentés,
- le rapport du Président sur les opérations de l'exercice, clos le 31 décembre 2016,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées entre la société et les actionnaires,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des projets de résolutions.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées entre la société et les actionnaires,
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION



L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance de l'inventaire ainsi que des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 5 359.97 €, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 5 359.97 €, comme suit :

Report à nouveau antérieur	(37 001.52 €)
Bénéfice de l'exercice	(5 359.97 €)

Montant du report à nouveau, après affectation	(42 361.49 €)

Il est rappelé que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'assemblée prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au titre de l'exercice précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION

Les actionnaires de la Société A ROSA BRANCA prennent acte de la décision du Président de ne percevoir aucune rémunération mais une prime annuelle sur résultat à définir au titre de sa fonction de Président, puis au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et acceptent en tant que de besoin cette décision.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



5ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Certifié conforme,
Le Président de séance
JUSTO de SOUSA Antonio augusto

